



# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

8 février 2023

Rapport public thématique

## LE SOUTIEN AU TOURISME DURANT LA CRISE SANITAIRE

**La Cour des comptes a conduit une évaluation des mesures de soutien déployées par l'État et ses opérateurs en 2020 et 2021 pour aider les entreprises du tourisme à faire face à la crise. Ces mesures ont été présentées aux acteurs du secteur lors des comités interministériels du tourisme du 14 mai 2020 et du 12 octobre 2020 et constituent ce qui a été appelé le « plan de soutien au tourisme ». Le champ des bénéficiaires des mesures de soutien recouvre des activités aussi variées que les transports, l'hôtellerie, la restauration, les activités culturelles, les parcs d'attraction, les agences de voyage, l'organisation des jeux de hasard et d'argent, les compagnies aériennes, ainsi que le secteur des foires et salons. L'évaluation publiée ce jour vise à mesurer l'impact de ces mesures, en répondant à trois questions : la conception et le déploiement des mesures de soutien au secteur du tourisme ont-ils permis de préserver la viabilité des entreprises ? Les mesures d'urgence ont-elles permis un redémarrage de l'activité touristique et de répondre au retour des touristes en France à partir de l'été 2020 et en 2021 ? Le secteur du tourisme a-t-il débuté sa transformation ?**

### **Un secteur fortement touché par la crise**

Avant la crise, la France était la première destination touristique avec près de 90 millions de touristes et 442 millions de nuitées en 2019, et les Français généraient alors 63 % des recettes touristiques. L'offre touristique s'appuyait sur un patrimoine exceptionnel réparti sur l'ensemble du territoire. Le tourisme représentait 7 à 7,5 % du PIB du pays de 2010 à 2020, tandis que 320 000 entreprises et plus de deux millions de salariés y contribuaient. La crise sanitaire, du fait des restrictions à la mobilité qui en ont découlé, a eu un impact majeur sur le secteur, quasiment à l'arrêt à certaines périodes. Les voyages touristiques ont diminué de 73 % au niveau mondial en 2020. En France, le chiffre d'affaires du secteur s'est réduit de 46 % en 2020 et 2021, une baisse inédite. Un soutien de l'État au secteur du tourisme a été annoncé dès février 2020 avec 29 mesures exceptionnelles qui constituent le « plan de soutien au tourisme », dont certaines sont spécifiques au tourisme et d'autres communes à l'ensemble des entreprises. L'ambition de ces dispositifs était triple : soutenir en urgence les salariés et les entreprises pour éviter les faillites et les licenciements, créer les conditions de la reprise en stimulant l'offre et la demande touristique, transformer le secteur pour permettre la durabilité de l'activité touristique.

### **Un secteur préservé par 45,5 Md€ d'aides publiques**

Le secteur du tourisme a bénéficié de 45,5 Md€ d'aides publiques en 2020 et 2021, dispensées par l'État et ses opérateurs (l'évaluation ne porte pas sur les mesures mises en œuvre par les collectivités

territoriales, dont l'ampleur est moindre). 98 % des entreprises ont reçu au moins une aide sur cette période. Ces aides ont compensé 88 % des pertes d'excédent brut d'exploitation et 25,8 % de la perte de chiffre d'affaires du secteur. Elles ont permis de diminuer de près de 44 % les faillites d'entreprises du tourisme en 2020 et 2021 par rapport à 2019. Le niveau des effectifs du secteur du tourisme a été globalement stabilisé, avec une baisse limitée à 0,4 % entre fin 2019 et fin 2021.

### **Une reprise de l'activité dès la levée des restrictions sanitaires**

Grâce à l'aide massive accordée en 2020 et 2021 et au caractère adapté des mesures prises en lien avec les professionnels, le niveau de trésorerie du secteur du tourisme a augmenté de 50 % par rapport à 2019 et les entreprises étaient en capacité de répondre à la demande. De fait, dès la levée des restrictions de mobilité, l'activité a repris de façon très dynamique, portée par les touristes nationaux et européens, favorisée par les campagnes de promotion Destination France, et encouragée par quelques mesures de soutien à la demande.

### **Une occasion manquée de transformation du secteur du tourisme**

Quelques mesures, aux financements limités par rapport aux mesures d'urgence et sans cohérence réelle avec celles-ci, portaient une ambition de transformation numérique et écologique du secteur. Le « chèque numérique » de 500 €, bien que sollicité par 18 922 entreprises du tourisme, ne semble pas avoir généré d'effet de levier pour renforcer l'usage du numérique dans les entreprises. Les dispositifs de soutien à la transition écologique ont conduit à l'amélioration énergétique de petits équipements, mais n'ont pas permis au secteur d'entamer sa transformation durable. À défaut de favoriser une véritable avancée, ces mesures constituent des préliminaires à une nouvelle dynamique de transformation : la stratégie développée dans le cadre du nouveau plan Destination France pourrait l'impulser si les professionnels du tourisme s'en emparent. Enfin, la Cour constate que les difficultés de recrutement, liées à un problème ancien d'attractivité et de fidélisation des personnels, semblent s'être encore accrues depuis la crise sanitaire.

**[Lire le rapport](#)**

#### **CONTACT PRESSE :**

**Julie Poissier** ■ Responsable des relations presse ■ T 01 42 98 97 43 ■ 06 87 36 52 21 ■ [julie.poissier@ccomptes.fr](mailto:julie.poissier@ccomptes.fr)  
 @Courdescomptes  ccomptes  Cour des comptes  Cour des comptes